Accusé de réception en préfecture 084-218400075-20250630-ASS-D193-2025-AR Date de télétransmission : 08/07/2025 Date de réception préfecture : 08/07/2025



Pôle Vivre la Ville Département Vie des Quartiers Direction de la Proximité Mairie du quartier de Montfavet

**1** 04-90-32-13-42 Référence :157-25

Avignon, le 3 D JUIN 2025

## **DECISION DU MAIRE**

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, 5ème alinéa, Vu la délibération N° 5 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 19 août 2020 de Madame Laure MINSSEN, Adjointe au Maire, signataire de la présente décision, Vu le budget de la Commune.

## DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: La Ville d'AVIGNON met à disposition de l'Association LES CREATIVES représentée par sa Présidente Madame Pascale MEREL, le local communal situé à la 112 Cours des frères Folcoaud – LA CANTONNE à MONTFAVET d'une superficie de 35 m² sur les créneaux horaires les: Lundis, mardis et vendredis 13h30 – 17h30, mercredis 09h00 – 17h00, les 2º et 4º jeudis du mois 09h00 – 17h00, les 1ºr et 3º samedis du mois 13h30 – 17h00

Cette attribution prendra effet le 1er septembre 2025 jusqu'au 30 juin 2026 inclus.

ARTICLE 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et fait l'objet d'une convention de mise à disposition de locaux communaux.

ARTICLE 3: La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de NIMES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

<u>ARTICLE</u> 4 : Monsieur le Directeur Général de la Ville d'AVIGNON est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Publié le : 21/07/2025

Transmis en préfecture le : 08/07/2025

Mme le Maire



Pour le Maire, L'Adjointe au Maire déléguée à la Mairie de MONTFAVET Laure MINSSEN